

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Coopération Gabon-Egypte : resserrement des relations bilatérales

**LE** Premier ministre Julien Nkoghe Bekale a rencontré l'ambassadeur d'Égypte au Gabon, Ahmed Bakr à cet effet.

Martina ADA METOULE  
Libreville/Gabon

**F**AIRE le point de la coopération entre le Gabon et l'Égypte, puis procéder à la relance des activités après une longue période de ralentissement causé par la crise sanitaire liée au coronavirus : tel est le menu de l'entretien que le chef du gouvernement Julien Nkoghe Bekale a eu mercredi, à son cabinet de travail, avec l'ambassadeur d'Égypte au Gabon, Ahmed Bakr.

Cette rencontre intervient près de six mois après la visite d'une délégation d'hommes d'affaires égyptiens venus prospecter des possibilités d'investissements au Gabon. Laquelle délégation

avait eu avec la partie gabonaise des échanges dans plusieurs domaines. Notamment les infrastructures et l'industrie du bois. Le point des conclusions issues de cette mission égyptienne de janvier 2020 a donc figuré en bonne place dans les échanges entre les deux personnalités.

Occasion pour le diplomate égyptien de magnifier l'excellence des relations entre Libreville et Le Caire. Non sans souhaiter de voir cette coopération se renforcer. Cela, malgré la situation sanitaire mondiale actuelle. Ahmed Bakr a en outre réitéré l'engagement du Gabon et de l'Égypte à œuvrer davantage à la consolidation de cette coopération. "On veut que la coopération se poursuive, se diversifie, s'améliore (...). Il y a donc une détermination des deux parties à poursuivre cette coopération pour le bien des deux peuples", a martelé Ahmed Bakr.



L'entretien entre le Premier ministre Julien Nkoghe Bekale et le diplomate égyptien dans le strict respect des mesures barrières contre le Covid-19.

## Le numéro d'identification personnel défendu au Sénat

Martina ADA METOULE  
Libreville/Gabon

**L**E ministre d'État en charge de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, a été auditionné mardi dernier par la Commission des Lois et des Affaires administratives du Sénat. Le membre du gouvernement avait la charge de défendre devant les sénateurs le projet de loi relative au numéro d'identification personnel (NIP).

Dans son exposé des motifs, il a indiqué que ledit projet s'inscrit dans le "programme administration territoriale", précisément dans sa composante vie démocratique. En clair, le patron de l'Intérieur a expliqué que le numéro d'identification personnel est la base sur laquelle seront bâtis les grands registres de l'État.

"Ce projet de loi fixe de manière définitive, l'identification des personnes physiques sur le territoire national par la génération pour chaque personne d'un nu-



Le ministre de l'Intérieur lors de son audition au Sénat.

méro d'identification personnel, et la facilitation de sa diffusion aux administrations habilitées à la gestion des personnes et des données à caractère personnel", a-t-il souligné. En outre, ce texte soumis à l'appréciation des sénateurs qui constitue, selon le ministre d'État, l'élément central des grands registres de l'État, sera la clé de l'identification des personnes physiques sur le territoire et dans les missions diplomatiques. Non sans préciser

que "ce texte est lié à celui sur l'état civil, à la problématique de l'état civil, à la vie du citoyen". Et de s'interroger : "Comment un Gabonais peut-il prouver qu'il est gabonais ? C'est à travers sa carte nationale d'identité, un numéro d'identifiant unique". Soulignons que pour les autorités, l'usage systématique du NIP dans tous les registres va pouvoir mettre en relation l'ensemble des systèmes d'information du pays.

## Le clin d'œil de Lybek

